



Montréal, le 21 décembre 2021

**Aux membres**

**Mise à jour du plan de relance de Patinage Québec**

Bonjour à tous,

Nous désirons vous informer que le Plan de relance sera mis à jour dans les prochaines heures suite aux dernières annonces gouvernementales pour les nouvelles restrictions à compter du 20 décembre 2021.

Voici les principaux changements :

- Restriction du nombre de personnes à 25 par aire de jeu. Les modalités de pratique des différents programmes seront similaires à celles d'octobre 2021. Les gestionnaires d'infrastructure pourraient exiger des normes plus sévères que le décret;
- Concernant la tenue des activités sportives à huis clos, il a été spécifié qu'il est permis à un parent ou un accompagnateur d'assister à la partie ou à l'entraînement du participant lorsque nécessaire selon les directives du gestionnaire de l'infrastructure. L'accompagnateur doit respecter en tout temps la distanciation de 2 m;
- Interdiction des spectacles et des compétitions, à l'exception des événements servant de qualification pour les Jeux olympiques et les championnats du monde, jusqu'à nouvel ordre;
- Une décision concernant les compétitions provinciales sera prise par le conseil d'administration de Patinage Québec au début janvier selon l'évolution de la situation pandémique;
- Nous vous rappelons que l'application rigoureuse des mesures sanitaires est requise pour poursuivre la pratique sportive et demeurez en santé.

Vous pouvez consulter le plan de relance en cliquant sur ce lien : [COVID-19](#).

Merci et bonne journée !



Any-Claude Dion  
Directrice générale  
514 252-3073 poste 3550 | Télécopieur 514 252-3170  
[acdion@patinage.qc.ca](mailto:acdion@patinage.qc.ca)

Notre site [Internet](#) est maintenant en ligne!  
Suivez-nous sur [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Instagram](#)

*Le présent courriel et les documents s'y rattachant, s'il y a lieu, sont destinés uniquement à la personne ou à l'entité à qui les documents sont adressés. Ces documents peuvent contenir des informations confidentielles. Nulle autre personne que le destinataire ne peut en prendre connaissance. Si vous recevez ce document par erreur, la confidentialité demeure et nous vous prions d'en aviser l'expéditeur immédiatement et de détruire le tout. Nous vous remercions pour votre collaboration.*

